

UN COUP DE DE JEUNESSE SUR LES CES

L'action des organisations étudiantes et mouvements
de jeunesse au CESE et dans les CESER



LES CHIFFRES CLÉS DU CESE

Les organisations qui composent le groupe



Ces **six organisations d'éducation populaire**, bien que différentes dans leur objet et dans les jeunes qu'elles rejoignent, ont un **point commun** : elles donnent les clés à chaque jeune pour s'é émanciper et **participer à la vie publique**, elles **défendent les jeunes et leurs droits** et font **évoluer les politiques publiques** pour leur permettre d'améliorer leur quotidien. Elles sont pour la quasi-totalité d'entre elles **dirigées par des jeunes de moins de 30 ans**.

1

Présidente de formation de travail

1

Vice-président du CESE

Rapporteur de la convention citoyenne pour le climat

2

Vice-présidents de formation de travail

6 Organisations représentées

5 Conseiller.ères sur 233 soit 2,1% du CESE



2010

Entrée du groupe au CESE



7 Rencontres CESER/CESE

18 Avis portés depuis 2010

5 Evènements organisés par le groupe

- Etre jeune en 2015 : Journée d'étude des politiques de l'enfance et de la jeunesse (mai 2015)
- Jeunes et responsables ! L'accès des jeunes aux responsabilités dans les organisations (juillet 2017)
- Quelles politiques de jeunesse dans les territoires ruraux ? (octobre 2018)
- Installation et transmission en agriculture : journée de participation citoyenne (octobre 2019)
- Soirée « Quelle place pour les jeunes dans la démocratie de demain ? » (Décembre 2019)



JEUNES ET RESPONSABLES !
L'ACCÈS DES JEUNES AUX RESPONSABILITÉS
DANS LES ORGANISATIONS



SEMINAIRE DE TRAVAIL - JEUDI 6 JUILLET 2017
13H30 - 18H00 AU CONSEIL, ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES CHIFFRES CLÉS DES CESER

Les organisations de jeunes dans les CESER

Ces jeunes sont des représentant.es d'**organisations gérées par des jeunes** (UNEF/FAGE/MRJC/ANAF) ou **présentes au CESE** (Scouts et Guides de France) et ont **moins de 35 ans**.

Les organisations de jeunes dans les CESER, c'est :

AVANT 2013

0 conseiller.ère

ENTRE 2013 ET 2018

20 conseiller.ères
soit 0,9 conseiller.ères en
moyenne par CESER

DEPUIS 2018

26 conseiller.ères
soit 2,2 conseiller.ères en
moyenne par CESER

L'article 56 de loi Egalité et Citoyenneté a permis d'augmenter le nombre de conseiller.ères en indiquant la nécessité de nommer dans les CESER des représentant.es âgé.es de moins de trente ans d'associations de jeunesse et d'éducation populaire (associations ayant fait l'objet d'un agrément par le Ministre chargé de la jeunesse).

1

Candidature à la
vice-présidence

CESER Pays de la Loire

1

Vice-présidente

CESER Normandie

1

Vice-présidente
de formation
de travail

CESER Île-de-France

5 Organisations
représentées

26
Conseiller.ères

+50 Prises de
parole en
plénière



sur 1800 conseiller.ères CESER en France



Les jeunes représentent donc

1,4%

des conseiller.ères CESER



1 Projet porté sur
les politiques
régionales de
jeunesse



15 Avis portés

LE TRAVAIL MENÉ AU CESE

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse (OEMJ) permet :

- La **représentation d'une diversité de jeunes** : étudiant.es, ruraux.ales, jeunes des quartiers populaires...
- La **participation des jeunes aux politiques publiques** : le CESE est la seule Assemblée de la République dans laquelle les organisations de jeunes et de jeunesse sont présentes
- La prise en compte de **problématiques** qui sont **spécifiques aux jeunes** : éducation et formation, insertion sociale et professionnelle, accès au logement, engagement, citoyenneté....
- La prise en considération de **propositions** faites par les jeunes sur des **problématiques** qui touchent toute la société : lutte contre le réchauffement climatique, égalité femmes-hommes, sens du travail...
- L'ouverture du **CESE à des pratiques nouvelles** : tirage au sort de citoyen.nes, plateforme de participation citoyenne, pétitions....
- Le portage de **travaux par des jeunes** sur des sujets autres que ceux dits « de jeunesse » : évitement fiscal, accueil des migrant.es, éducation à l'environnement, dialogue sciences/société, réinsertion des personnes détenues, installation en agriculture...
- **L'évolution des politiques publiques** de jeunesse (*zoom ci-dessous*)
- La contribution active à la **réforme du CESE** (*zoom ci-dessous*)

L'apport des avis du CESE portés par le groupe sur les politiques de jeunesse :

Préconisations de l'avis

Mise en oeuvre



→ Créer un **délégué interministériel à la jeunesse**

→ **2014**

→ Mettre en œuvre la **Clause impact jeunesse**

→ **Mai 2016**

→ Créer un **Conseil d'Orientation pour les Politiques de Jeunesse**

→ **Janvier 2017**



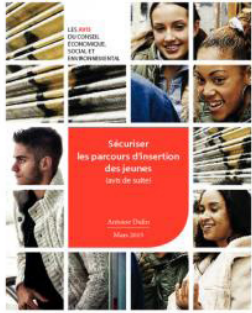
→ Désigner au CESE et dans les CESER des **représentant.es des organisations étudiantes** et des mouvements de jeunesse

→ **2017 : loi « Egalité et Citoyenneté »**

Avis « Droits formels/Droits réels » (2012)

Rapporté par Antoine Dulin

LE TRAVAIL MENÉ AU CESE



Avis « Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes » (2015)
Rapporté par Antoine Dulin



Avis « Place des jeunes dans les territoires ruraux » (2017)
Rapporté par Bertrand Coly



Avis « Prévenir les ruptures dans les parcours de protection de l'enfance » (2018)
Rapporté par Antoine Dulin

Préconisations de l'avis

→ Faire de la **Garantie Jeunes un droit** à l'accompagnement assorti d'une allocation pour tout jeune ni en emploi, ni en formation répondant aux critères

→ Désigner la **région comme cheffe de file** de la coordination des politiques de jeunesse au niveau d'un territoire

→ **Développer l'apprentissage du permis de conduire** dans le cadre des formations agricoles et professionnelles, des missions locales, ainsi qu'au profit des jeunes en Service Civique

→ Mettre en place un **Pacte jeunes ruraux** dans le cadre des comités interministériels aux ruralités et décliné par territoire via les Contrats de ruralité

→ Renforcer la **prévention** pour identifier les situations de maltraitance, mettre en place un **bilan de santé** dès le début du parcours en protection de l'enfance, **sécuriser la sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance**

Mise en oeuvre

→ **août 2016 : loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels**

→ **Janvier 2017 : loi « Egalité et Citoyenneté »**

→ **2018 : loi « Liberté de choisir son avenir professionnel »**

→ **2019 : « Agenda rural » du Gouvernement**

→ **2019 : Proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs vulnérables vers l'autonomie et Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020 – 2022.**

L'apport du groupe sur la réforme du CESE

■ Des **propositions formulées** en octobre 2017...**expérimentées par le CESE** en décembre 2018 : tirage au sort de 28 citoyen.nes pour contribuer à l'avis « Fractures et transitions » et dans le cadre de la Convention Citoyenne pour le Climat

■ Des **outils expérimentés** comme la plateforme de participation citoyenne (première utilisation en 2013 pour l'avis « L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique » puis développée avec l'avis « Orientation des jeunes », deux avis portés par le groupe)

LE TRAVAIL MENÉ DANS LES CESER

Une place à renforcer dans les CESER

- Contrairement au fonctionnement du CESE, les conseiller.ères ne sont pas organisés en groupe mais sont **regroupés dans le collège 3** « Organismes et associations participant à la vie collective de la région ». Ils n'ont **pas de moyens dédiés pour une administration de groupe**.
- Telle que la loi Egalité et Citoyenneté est formulée, il existe une **incertitude quant à la présence des conseiller.ères au-delà de leur 30 ans**. Au CESER Provence Alpes Côte d'Azur, un conseiller a dû quitter son mandat avant la fin de celui-ci car il venait d'avoir 30 ans.
- Parfois, le siège est **attribué à deux organisations** qui doivent le partager pendant la durée du mandat. Ce fonctionnement entraîne des difficultés car ce temps restreint ne permet pas aux conseiller.ères de suivre durablement les dossiers et de prendre des responsabilités au sein du CESER.
- Les **rencontres CESER/CESE** organisées depuis 2016 tentent de pallier ces difficultés et permettent aux conseiller.ères de se former (budget, contrats plan Etat-région, dialogue structuré..), d'échanger des bonnes pratiques et de porter des projets communs et de rendre plus visible le travail des organisations de jeunes dans ces institutions.

Des conseillères témoignent

Eléonore Bleuzen, conseillère FAGE - CESER Pays de la Loire

Quelles fonctions occupes-tu au sein du CESER Pays de la Loire ?

Je suis secrétaire de la commission 6 « éducation, formation tout au long de la vie » et co-animatrice du collège 3 et 4, c'est-à-dire que je travaille à la coordination des conseiller.ères pour porter des sujets en commun.

Quelles difficultés as-tu rencontré depuis le début de ton mandat ?

Le manque d'innovation et la lenteur de l'institution : nous mettons trop de temps à produire des avis et nos méthodes ne sont pas adaptées au travail en groupe ! Le poids des habitudes prises depuis longtemps est trop fort. De plus, j'ai parfois eu l'impression d'être la « caution jeune » : on m'a proposé des missions car cela « faisait bien » que ce soit porté par une jeune femme.

Quels projets souhaitez-tu mener ?

J'aimerais changer nos méthodes de travail pour que nous soyons plus efficaces, la réunionite c'est fini ! Je souhaiterais également qu'une réelle politique de formation interne soit lancée pour comprendre tous les enjeux des politiques publiques régionales ainsi que des mesures plus contraignantes contre l'absentéisme. Enfin, j'aimerais porter un avis sur les politiques régionales de jeunesse.



LE TRAVAIL MENÉ DANS LES CESER

Hélène Ramajo, conseillère CRAJEP-SGDF - CESER Ile de France



Tu es rapporteure d'un avis sur la sobriété énergétique en région Ile de France : que retiens-tu de cette expérience ?

On m'a proposé d'être rapporteure de ce texte notamment pour mon expérience dans l'éducation à l'environnement et au développement durable, et je suis très fière d'y travailler car il y a un réel besoin de clarifier la notion de « sobriété énergétique », souvent méconnue voire mal utilisée. C'est un vrai travail d'équipe au sein de la commission, ce qui rend le projet encore plus intéressant !

A quelles difficultés as-tu été confrontée dans ton parcours de conseillère CESER ?

Le plus difficile est l'arrivée au CESER : le système n'est pas conçu pour intégrer aisément les nouveaux.elles arrivant.es, cela prend du temps de comprendre le fonctionnement, de connaître les personnes, de faire sa place ! L'autre difficulté est le rythme de travail : c'est sur du temps long, alors que je suis plutôt habituée à des projets qui avancent vite : pour faire une dizaine d'auditions, il nous a fallu un an !

Que souhaiterais-tu améliorer dans ton CESER ?

Il y a un vrai travail à faire sur la formation des conseiller.ères afin de les accompagner dans leur mission. C'est pour cela que nous avons initié un groupe de travail dans lequel je m'investis. Nous sommes partis des besoins des conseiller.ères et avons désormais établi un plan de formation correspondant. Ainsi j'espère que nous serons d'autant plus pertinent.es dans notre rôle de conseil et d'évaluation des politiques régionales !

Aline Pichereau-Quentin, conseillère MRJC - CESER Normandie

Pourquoi as-tu souhaité être Vice-Présidente du CESER Haute Normandie ?

Je voulais apporter un peu de jeunesse dans cette institution, représenter les jeunes au sein du Bureau et montrer aux futurs jeunes que c'était possible. Cela s'est tellement bien passé qu'on m'a proposé de rester Vice-Présidente au moment de la fusion des Régions.

Un exemple de réussite dont tu es fière ?

L'intégration, dans le dispositif « Atouts Normandie » (dispositif d'aide aux jeunes normand.es de 15 à 25 ans), d'une réduction de 25% sur tous les TER de la région, grâce au financement de la Région Normandie.

A quelles difficultés as-tu été confrontée ?

Je n'ai pas été acceptée dans le comité d'étude sur le climat, il n'y aura donc pas de jeunes dans ce groupe de travail alors que c'est un sujet qui les concerne directement ! Un autre exemple : la Région va mettre en place un Conseil Régional des jeunes, alors que nous souhaitons qu'ils participent directement aux instances officielles de décisions. Ces deux exemples montrent que les jeunes sont tenus à l'écart de la décision publique, ce qui est dommage car nous perdons en qualité et en pertinence dans nos travaux. Nous aurions intérêt à utiliser de nouvelles méthodes de travail pour permettre des échanges plus horizontaux et proposer des préconisations plus audacieuses



REGARD EXTÉRIEUR

Gabriel Attal, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse en charge des questions de jeunesse, d'engagement et de citoyenneté. Dans cette interview, il explique le regard qu'il porte sur le groupe au CESE.

En 2017, le CESE organisait un colloque « Jeunes et responsables ! » pour évoquer l'accès des jeunes aux responsabilités dans les organisations de la société civile : les jeunes peuvent-ils prendre des responsabilités ? Si oui, à quelles conditions ?

La question n'est bien évidemment pas de savoir si, oui ou non, les jeunes sont capables d'occuper des postes à responsabilité. Bien évidemment, les jeunes ont énormément à apporter aux organisations de la société civile.

Pourtant, et alors qu'ils s'engagent de plus en plus, les moins de 36 ans occupaient seulement 7% des présidences associatives en 2018. Cela fait plus de dix ans que ce chiffre ne progresse pas. Ce n'est pas normal ! Il ne doit pas y avoir de plafond de verre et il est grand temps de donner aux jeunes la possibilité d'exercer des fonctions à la hauteur de leur engagement associatif. Le manque d'expérience ne devrait en aucun cas conduire à exclure les jeunes des espaces de réflexions et de décisions.

Je crois qu'il est du devoir des associations d'ouvrir leurs instances de décision aux jeunes bénévoles et de les former. Plusieurs exemples existent déjà comme « Gouvernance et Engagement » porté par l'Institut de l'Engagement et d'autres associations ou « L'éveil aux responsabilités de la FSCF ». Ils sont exemplaires et doivent être développés. Par ailleurs, les jeunes doivent se saisir de tous les outils à leur disposition, comme la possibilité de fonder et présider une association dès 16 ans (loi Egalité et Citoyenneté de 2017). C'est ainsi que pourra émerger une nouvelle génération d'associations aux instances renouvelées.

Présentes au CESE depuis 2010 et dans les CESER depuis 2013, les organisations étudiantes et mouvements de jeunesse ont porté un certain nombre d'avis et ont permis l'évolution de ces institutions : quel est l'impact de cette présence sur les politiques publiques ?

Représenter la jeunesse dans une institution comme le CESE est essentiel car cela permet aux organisations de voter et s'exprimer sur tous les sujets de société et de porter la voix de la jeunesse de façon transversale. Je voudrais saluer la qualité des travaux du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse. J'ai eu l'occasion de lire vos observations et recommandations sur les jeunes et l'avenir du travail, l'orientation ou encore le Service Civique : elles nourrissent l'action politique et permettent de mettre en lumière les attentes des jeunes. Le nombre important de rapports et d'avis publiés depuis leur entrée au CESE est la preuve d'une volonté forte d'implication dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques.

Une seconde instance majeure pour éclairer l'action gouvernementale est le Conseil d'Orientation des politiques Jeunesse. Je sais que Lilâ Le Bas, présidente du groupe, y siège de droit et plusieurs de vos membres également. Cet espace de débat et de réflexion permet de co-construire les politiques publiques à l'égard de la jeunesse, comme en ce moment sur les thématiques des mobilités et de la ruralité.

Les jeunes sont nombreux.euses à s'abstenir aux élections et sont méfiant.es à l'égard des institutions : quelles sont vos propositions pour renouer le lien avec les jeunes ?

On dit souvent des jeunes qu'ils se désintéressent de la politique. Je ne suis pas d'accord. Ils sont au contraire hypersensibles aux grandes causes. Nous avons une jeune génération engagée pour les objectifs de développement durable, engagée contre le réchauffement climatique, engagée contre toutes les formes de discrimination et pour l'égalité femmes- hommes. Certes, la jeunesse privilégie d'autres formes d'expression politique. Mais ce n'est pas parce qu'ils délaissent parfois les urnes qu'ils ne défendent pas leurs convictions.

Je pense que pour lutter contre la défiance des jeunes envers les institutions il faut beaucoup de transparence et d'explications. De la transparence sur le fonctionnement des institutions, c'est tout le sens des nouveaux programmes d'EMC et du SNU qui montrent comment fonctionne l'Etat et les institutions nationales et européennes. Des explications également sont nécessaires sur les actions menées par le Gouvernement et les assemblées parlementaires.

Au-delà de ces deux prérequis au bon fonctionnement démocratique, nous, Gouvernement, responsables politiques, dirigeants d'organisations associatives, devons convaincre les jeunes qu'ils ne sont pas sur le banc de la société mais bien au cœur de celle-ci.

Cette dynamique est en marche et l'augmentation du vote des jeunes aux élections européennes par rapport à 2014 a été le résultat de la forte mobilisation des acteurs associatifs et des pouvoirs publics. Le vote et le débat fondent notre démocratie, et l'ensemble de la jeunesse doit prendre toute sa part dans cet exercice collectif, nous avons besoin d'elle pour aiguiller l'action politique.

